

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02476
Numéro SIREN : 489 675 934
Nom ou dénomination : I - TRANSACTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2018 sous le numéro de dépôt 11167

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 8 9 6 7 5 9 3 4 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

			Exercice N clos le,		N-1			
			31122017		31122016			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 997	320		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 550	371		
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CT				
		Autres participations	BB	BC				
		Créances rattachées à des participations	BD	BE				
		Autres titres immobilisés	BE	BG				
		Prêts	BF	BH				
		Autres immobilisations financières	BH	BI				
	TOTAL (II)			BK	6 869	6 548	320	371
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
En cours de production de biens			BN	BO				
En cours de production de services			BP	BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR	BS				
Marchandises			BT	BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	18 150	18 150		
		Autres créances (3)	BZ	CA	528 973	528 973	557 957	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	CG	12 763	12 763		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI				
	TOTAL (III)		CJ	CK	559 886	559 886	557 957	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1A	566 756	6 548	560 207	558 328
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 101 000)	DA	101 000	101 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 100	10 100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(73 787)	(72 810)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	7 443	(977)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	44 756	37 312
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		21 956
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	480 946	480 274
	Dettes fiscales et sociales	DY	33 318	17 597
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 186	1 186
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	515 451	521 016	
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	560 207	558 328	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	48 371	53 936
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		21 957	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS						Néant ☐ *	
		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	74 275	FH		FI	74 275 67 953
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	74 275	FK		FL	74 275 67 953
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	24 909
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 836 3 479
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	101 020 71 433
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 109 22 332
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 000 2 253
	Salaires et traitements*					FY	50 269 31 561
	Charges sociales (10)					FZ	21 705 14 952
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	600 658
			- dotations aux provisions*			GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2 2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	91 688 71 762
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	9 332 (329)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	349 945
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	349 945
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(349) (945)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	8 982 (1 274)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONS		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	476
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	476
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 539
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 539
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 539)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	101 020
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	93 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	7 443
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
		IG	
	(3) Dont	HP	2 026
		HQ	8 107
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	2 080
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	24 909
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDE	1 539		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SNC I TRANSACTIONS** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	4 768	KE		KF	550	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KX	
		Matériel de transport*				KY		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 550	LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	1 550	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV			
TOTAL IV		LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	6 319	0H		0J	550	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	5 318	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 550	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG		NH	1 550	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
		Autres participations		IO		0X		0Y		0Z
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	6 869	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONS										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	4 768	PF	229	PG		PH	4 997					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 179	QM	371	QN		QO	1 550					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL III		QU	1 179	QV	371	QW		QX	1 550					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	5 947	ØP	600	ØQ		ØR	6 548					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONSNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	18 150		18 150				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 270		1 270				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	527 702		527 702				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	547 123	VU	547 123	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	480 946		13 866			467 080	
		Personnel et comptes rattachés		8C	3 703		3 703				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 846		15 846				
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
			Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 861		8 861				
			Obligations cautionnées	VX							
			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 907		4 907				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 186		1 186				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	515 451	VZ	48 371			467 080	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	7 443		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible*		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	1 866	XE	2 800	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	934			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 539	
	Amendes et pénalités		WJ	1 539	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	2 080	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I								WR	13 862	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :							XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XA		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	ZY		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	XD		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		XF		
								XS		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	1 834	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	1 834
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	12 028	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	12 028	XO		

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2017

31/12/2017

Cegid Group

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2017

31/12/2017

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC I TRANSACTIONS</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONS										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(72 810)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale { - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(977)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	0F	(73 787)		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(73 787)					
					TOTAL II		ZH	(73 787)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance				YT	1 210							
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ								
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	281		(24)					
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	14 617		22 357					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	16 109		22 332					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 934							
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 066		2 253					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 000		2 253					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	14 855		13 951					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 385		1 345					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B	48 708							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale												
	N° SIRET de la société mère du groupe												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+						
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS					Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-1				
	différente (art. 39 quaterdecies N-2				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-3				
	(à préciser) au titre de : N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONSNéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS		Néant ☐		
Exercice ouvert le : 01.01.2017		et clos le : 31.12.2017		
Durée en nombre de mois		12		
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	74 275	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	24 909	
TOTAL 1		OX	99 184	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 836	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	1 836	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats		ON	1 330	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	12 752	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	2 026	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	16 112	
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	84 908
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	84 908	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX		
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Période de référence	GY	/	/	
Date de cessation	HR	/	/	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel		YP		
Dont apprentis		YF		
Dont handicapés		YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 4 8 9 6 7 5 9 3 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC I TRANSACTIONS

ADRESSE (voie) 9 RUE JACQUARD

CODE POSTAL 93310

VILLE PRE-ST-GERVAIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	101 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination FOCH PARTNERS

N° SIREN (si société établie en France) 405237090 % de détention 99.01 Nb de parts ou actions 100 000

Adresse : N° 3 Voie av. HOCHÉ

Code Postal 75008 Commune PARIS 8E ARRONDISSEMENT Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination WINTEC

N° SIREN (si société établie en France) 387752298 % de détention Nb de parts ou actions 1

Adresse : N° 3 Voie av. HOCHÉ

Code Postal 75008 Commune PARIS 8E ARRONDISSEMENT Pays FRA

Forme juridique SARL Dénomination SIM

N° SIREN (si société établie en France) 429189079 % de détention 0.99 Nb de parts ou actions 999

Adresse : N° 9 Voie r. JACQUARD

Code Postal 93310 Commune PRE-ST-GERVAIS Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)
1

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 4 8 9 6 7 5 9 3 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC I TRANSACTIONS

ADRESSE (voie) 9 RUE JACQUARD

CODE POSTAL 93310 VILLE PRE-ST-GERVAIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 0

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY



Désignation de l'entreprise	SNC I TRANSACTIONS 9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS 489675934 BIC1	31/12/2017
-----------------------------	--	------------

[illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 51 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

01012017

31122017

X

Désignation de l'exploitant :

Adresse du domicile de l'exploitant :

SNC I TRANSACTIONS

Adresse de la direction de l'entreprise :

Ancienne adresse en cas de changement :

9 RUE JACQUARD

93310 PRE-ST-GERVAIS

SIRET

4 8 9 6 7 5 9 3 4 0 0 0 1 7

Activités exercées : Agences immobilières

Personne inscrite au répertoire des métiers
(cochez la case) ☐

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

12 029

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶

revenus nets exonérés (a – b)

– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ❷

a

b

c

d

Total c + d

3 Total

12 029

4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ❸

12 029

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de
l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art.204G du CGI)– Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément
de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

e

f

5 Plus-values

taxées selon les règles prévues
pour les particuliers ❹à court terme et à long terme
exonérées ❺à long terme imposables
au taux de 12,8 % ❻à long terme différée de 2 ans
(art. 39 quinquies I-I du CGI) ❻

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ❻

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ZRR art. 44 quinquies ☐Autres dispositifs ☐ ❽ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐Zone franche d'activités ☐Jeunes entreprises (JEI) ☐Zone de restructuration de défense
(art.44 terdecies) ☐Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans
le secteur productif (art. 244 quater W) ☐Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le
secteur du logement social (art. 244 quater X) ☐Exonération ou ❹
abattement pratiquesur les plus-values à
long terme imposables
au taux de 12,8 %

sur le bénéfice

7 BIC non professionnels (2031Bis) ❾ a - BÉNÉFICE

b - DÉFICIT

c - PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ❿

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.frVisa : CGA ☐Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable MLE COUTANT SABRINA

Tél. : 0156337060

9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS

Télécopie : 0148889312

– du conseil MLE COUTANT SABRINA

Tél. : 0156337060

9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS

Télécopie : 0148889312

– de l'association agréée :

Tél. :

Télécopie :

– N° d'agrément de l'AA :

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS

2018

Désignation de l'entreprise : SNC I TRANSACTIONS
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122017

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés ③	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit ④
1	2	3	4
SA FOCH PARTNERS 3 AVE HOICHE 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT FRA	B	11 910	
SA SIM 9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS FRA	B	119	
SAS WINTEC 3 AVE HOICHE 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT FRA	B		

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2017

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①. elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par
exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice 2017
Montant des : – Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). – Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés , figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2014, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copro- priétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits anté- rieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SNC I TRANSACTIONS

du 01012017

Adresse 9 RUE JACQUARD 93310 PRE-ST-GERVAIS

au 31122017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2017.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩		– de l'exercice 2017.. ⑩	12 028
– de l'exercice précédent ⑩		– de l'exercice précédent ⑩	9 575
Nom et qualité du signataire <u>MLE COUTANT SABRINA</u> <u>RESPONSABLE FINANCIERE</u>		À <u>PRE-ST-GERVAIS</u> , le <u>12042018</u> Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SNC I TRANSACTIONS
489675934 BIC1

Au titre de l'année N

31/12/2017

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	X
	PME au sens communautaire	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

SNC I-TRANSACTIONS
SOCIETE EN NOM COLLECTIF
Au capital de 101.000€
Siège social : 9/11 rue jacquard-93310 Le Pré Saint Gervais

PROCES VERBAL DE DELIBERATION
D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
29 juin 2018

L'an Deux Mille dix-huit, le 29 juin à 15 Heures,

Les associés de la SNC I TRANSACTIONS au capital de 101.100 €uros dont le siège Social est situé à 9/11 rue jacquard- 93310 Le Pré Saint Gervais, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de BOBIGNY sous le numéro 489 675 934, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article 20 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine CHOUKROUN, Gérant.

Le Président constate qu'est présent :

Monsieur Yaacov GORSO, Président de la SA FOCH PARTNERS.

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; Elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Les avis de réception des lettres de convocation;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions soumises au vote.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président,
- Affectation du résultat,

Le Président donne lecture de son rapport. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, et toutes réponses ayant été données aux questions posées, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un résultat bénéficiaire de 7444 Euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 7444 € :

bénéfice de l'exercice 7444 €

Report à nouveau 7444 €

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte qu'il a été distribué à titre dividendes au cours des cinq derniers exercices, les sommes suivantes:

	Nombre de parts	Dividende distribué par part	Abattement ou avoir fiscal par part
Exercice N - 1	101.000	-	-
Exercice N - 2	-	-	-
Exercice N - 3		-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Monsieur Yaacov GORSO

Sandrine CHOUKROUN

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Sandrine Choukroun, positioned below her name.